**Informations complémentaires concernant l’avis de marché**

**Marché de fournitures d'équipements et de produits de police scientifique à EUSDI GoG à Abidjan, Cote d’Ivoire**

1. **Nature du marché**

**Prix unitaire**

1. **Intitulé du programme**

DÉCISION DU CONSEIL (PESC) 2023/1599 du 3 août 2023, (modifiée par la décision du Conseil (PESC) 2023/2066 du 25 septembre 2023) relative à une initiative de sécurité et de défense de l'Union européenne visant à soutenir les pays d'Afrique de l'Ouest du Golfe de Guinée.

1. **Financement**

Ligne budgétaire 6.1. - Convention de financement PESC/2023/41/EUSDI Golfe de Guinée

1. **Base juridique, éligibilité et règles d’origine**

La base juridique de cette procédure est l’article 58, paragraphe 2, du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l’Union.

Elle est régie par la Décision du Conseil (PESC) 2023/1599 du 3 août 2023 (modifiée par la Décision du Conseil (PESC) 2023/2066 du 25 septembre 2023) relative à l’Initiative de l’Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays de l’Afrique de l’Ouest dans le Golfe de Guinée.

La participation à cette procédure de passation de marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales.

1. **Candidature**

**Toute personne physique ou morale éligible (au sens du point 4 ci-dessus) ou tout groupement de telles personnes (consortium) peut participer ou soumettre une offre.**

**Un consortium peut être, soit un groupement permanent doté d’un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d’une procédure de passation de marché spécifique. Tous les partenaires d’un consortium (c’est-à-dire le chef de file et tous les autres partenaires) sont conjointement et solidairement responsables devant le pouvoir adjudicateur.**

**La participation ou l’offre d’une personne physique ou morale inéligible entraînera l’exclusion automatique de la personne concernée. En particulier, si cette personne fait partie d’un consortium, son exclusion entraînera celle du consortium dans son ensemble.**

1. **Nombres de demandes de participation ou d’offres**

**Une personne physique ou morale ne peut pas soumettre plus d’une demande de participation ou offre, quelle que soit la forme de sa participation (en tant qu’entité légale individuelle ou en tant que chef de file ou partenaire d’un consortium soumettant une demande de participation ou une offre). Si une personne physique ou morale soumet plus d’une demande de participation ou offre, toutes les demandes de participation ou offres auxquelles cette personne participe seront rejetées.**

En cas de lots, les candidats ou soumissionnaires ne peuvent soumettre qu’une seule demande de participation ou offre pour chaque lot. Les marchés seront attribués lot par lot et chaque lot fera l’objet d’un contrat distinct.

1. **Période de mise en œuvre des tâches**

90 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat par la seconde des deux parties

1. **Langue de la procédure**

Le français sera utilisé dans toute communication écrite relative au présent appel d’offres et au présent marché.

1. **Informations complémentaires**

Les données financières que le candidat doit fournir dans le formulaire de demande de participation ou dans le formulaire de soumission d’une offre doivent être exprimées en EUR. Le cas échéant, lorsqu’un candidat mentionne des montants initialement exprimés dans une autre monnaie, la conversion en EUR est effectuée conformément au taux de change InforEuro de Mars 2025 du taux de change InforEuro applicable, qui peut être consulté à l’adresse suivante: <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/procedures-guidelines-tenders/information-contractors-and-beneficiaries/exchange-rate-inforeuro_fr>.

**CRITÈRES DE SÉLECTION**

1. **Critères de sélection**

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (soit un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d’autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens entre lui-même et ces entités. Si l’opérateur économique s’appuie sur d’autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu’il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s’engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l’opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d’éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. **En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé**. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d’autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l’opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables pour l’exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s’appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s’appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu’elles participent en tant que sous-traitants.

Le soumissionnaire ne peut invoquer comme référence au regard des critères de sélection une expérience antérieure qui s'est soldée par la rupture du contrat et sa résiliation par le pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants:

1. **Capacité économique et financière** (à préciser en fonction de la rubrique 3 du formulaire de demande de participation, ou de la rubrique 3 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). Si le candidat est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices clos (*2022,2023,2024)*.

* *Le chiffre d’affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur à :*
* *Lot 1 : 90000 EUR;*
* *Lot 2 : 70000 EUR*
* *Lot 3 : 20000 EUR*
* *Lot 4 : 40000 EUR*
* *Lot 5 : 40000 EUR*

*Si un soumissionnaire soumissionne pour plusieurs lots, le chiffre d'affaires annuel moyen doit être égal ou supérieur au montant cumulé de tous les critères de sélection par lot (indiqué ci-dessus). Par exemple, dans le cas d'une soumission pour les lots 1 et 2, le chiffre d'affaires annuel moyen doit être égal ou supérieur à EUR 160 000.00 (90 000,00 + 70 000,00).*

1. **Capacité professionnelle** (à préciser en fonction des rubriques 4 et 5 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 4 et 5 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.

* *Au moins DEUX (02) personnes faisant partie des effectifs du candidat travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.*

**3) Capacité technique** (à préciser en fonction des rubriques 5 et 6 du formulaire de demande de participation pour les marchés de services et des rubriques 5 et 6 du bordereau de soumission pour les marchés de fournitures). La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission (*2022,2023,2024)*.

*Le candidat a fourni des fournitures dans le cadre d’au moins 1 marché dont le budget était d’au moins :*

* *Lot 1 : 45000 EUR*
* *Lot 2 : 35000 EUR*
* *Lot 3 : 10000 EUR*
* *Lot 4 : 20000 EUR*
* *Lot 5 : 20000 EUR*

*Si un soumissionnaire soumissionne pour plusieurs lots, le budget d’un tel marché doit être égal ou supérieur au montant cumulé de tous les critères de sélection par lot (indiqué ci-dessus). Par exemple, dans le cas d'une soumission pour les lots 1 et 2, le budget doit être égal ou supérieur à EUR 80 000.00 (45 000,00 + 35 000,00).*

Cela signifie que le marché auquel le candidat se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les candidats peuvent se référer, soit à des projets qui ont été achevés pendant la période de référence (même s’ils ont démarré avant cette période), soit à des projets qui ne sont pas encore achevés. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en compte. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l’entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le projet a été mis en œuvre par un consortium, les pièces justificatives devront montrer clairement quelle est la part (en pourcentage) que le candidat a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l’expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des services fournis/des fournitures livrées.